

**PROCÈS VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 22/02/2024 (20 heures 00)**

Convocation et Affichage : 16/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DE-ROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine ; Mesdames FORNERET Sarah, LERAUX Muriel, Lydie MALERBA.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme JOUANNE Lydie  
Mr AUBIN Luc  
Mme YBERT Sandra qui donne pouvoir à Mme MALERBA Lydie  
Mme LECONTE Marie-France qui donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe  
Mme GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel  
Mme ROUCHÈRE Anne-Marie qui donne pouvoir à Mme FORNERET Sarah

Absent(s) : non excusé :

Madame MALERBA Lydie a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Pouvoirs : 4

Votants : 13

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Approbation du procès-verbal du 24/01/2024
2. Contrat annuel de maintenance et d'assistance informatique
3. Souscription au service d'accompagnement à la protection des données personnelles et désignation de Manche Numérique comme DPD
4. Questions diverses

**Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Madame Malerba est choisie comme secrétaire de séance.**

**1. Monsieur le Maire propose d'approuver le PV du dernier conseil municipal point 1 de l'ordre du jour.**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2024**

Approuvé à l'unanimité,

<b>Contre :</b>	<b>0</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	<b>Pour :</b>	<b>13</b>
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

**2. CONTRAT ANNUEL DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de renouveler le contrat de maintenance informatique pour l'année 2024, afin d'effectuer les mises à jour nécessaires, d'intervenir à distance,

hors horaires de présence et, de maintenir le parc informatique en bon état de fonctionnement. La facture établie par le prestataire s'élève à 456,00 € TTC pour la maintenance du poste informatique du secrétariat.

Après avoir délibéré et, à l'unanimité, le conseil donne son accord au renouvellement du contrat pour l'année 2024

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

DÉLIBÉRATION N°2024/02/22-01

20 h 30 Arrivée de Mr AUBIN Luc

### **3. SOUSCRIPTION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DESIGNATION DE MANCHE NUMERIQUE COMME DPD**

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Suite à la réunion qui a eu lieu le 13 février 2024 en présence de Manche Numérique, Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage ne souhaite plus gérer l'accompagnement des communes à la protection des données personnelles (RGPD).

Elle a demandé à Manche numérique, prestataire de service, de venir présenter son fonctionnement ainsi que ses tarifs. La question de reprendre la réflexion et le travail déjà accompli par les communes, sur ce sujet, s'est posée. Il semble qu'il soit possible de transposer les données sur la plateforme retenue par Manche Numérique en remplacement de Date Legal Drive.

Nous sommes déjà en possession de la convention à signer pour sceller l'accord ; ainsi que la proposition de prix établi spécifiquement pour la commune. Avec Coutances Mer et Bocage nous étions liés à hauteur de 1140 € par an, Manche Numérique nous propose un coût de 912 € TTC pour les 3 premières années. Il n'est toutefois pas garanti que le prix annuel n'augmente pas en fonction du coût de la vie.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DÉLIBÉRATION N°2024/02/22-02

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Véhicule de service** : il a été récupéré au garage. Une fuite au radiateur a engendré des dégâts au joint de culasse. La décision de changer le moteur a été prise au vu du coût des réparations et du bon état général de la carrosserie. Cette dépense est inscrite au budget investissement de 2024.

**Achat bulbes** : Profitant de solde sur les bulbes, le Maire en a acheté quelques paquets pour le fleurissement de la commune.

**Aménagement du parking de la mairie** : Aucun relevé topographique n'a été fait sur ce site. Or il est nécessaire pour que les élèves du lycée puissent commencer les projets d'aménagement. Le Maire a contacté le Géomat, le cabinet de géomètres de Coutances et a fait établir un devis. Ce levé planimétrique et altimétrique de terrain englobera le parking, la RD20 et le petit Bois, pour un coût de 1560 euros TTC. La livraison des fichiers informatique est prévu le lundi 11 mars. Il va falloir entreprendre la recherche de subventions notamment auprès de l'agence de l'eau...

Les 17 apprentis préparant le BTS aménagement paysager doivent mener la réflexion à partir d'un cahier des charges et des critères environnementaux à respecter : perméabilité, environnement...

Les différents projets seront présentés aux élus et aux habitants et adaptés en fonction des remarques.

Pour la réalisation du chantier, il faudra lancer un appel d'offres pour le gros œuvre. 2 ou 3 tranches de travaux seront nécessaires.

**Projets socio-culturels** : Dans le cadre d'une épreuve comptant pour l'obtention de l'examen, les 1<sup>ères</sup> bac pro CGEA du CFA vont entamer un travail sur l'histoire de la commune de Bricqueville la Blouette. Ils vont avoir l'occasion d'échanger avec Monsieur DUCRET, mémoire de la commune.

Les 1<sup>ères</sup> Bac pro aménagement vont, eux, travailler sur le jardin partagé.

**Pompes funèbres** : Suite à la prise de connaissance du règlement intérieur du cimetière, Mr Girard a souhaité pouvoir échanger avec le Maire. Il a cependant annulé le rendez-vous. Ces interrogations portent sur la réalisation des caveaux. Les dimensions imposées de 2m x 1m ne peuvent pas fonctionner. Les dimensions standard sont de 2m30.

**Assainissement** : Mr Durchon a souhaité faire le point avec le Maire sur le fichier des abonnés de la Saur, la discussion s'est ensuite portée sur les travaux de la station d'épuration qui débuteront en 2025. C'est un projet standard mais efficace. La désinfection de l'eau se fera par lampes UV avec sortie directe. Pas de lagunage prévu.

La fin des travaux est prévue pour 2026, date à laquelle une participation de 150 000 euros nous sera demandée puisque la compétence assainissement sera reprise par la Communauté de communes.

Pour cette année la Mairie prévoit le changement d'une pompe.

**Armoire fibre** : Le Maire a préparé un écriteau à apposer dans l'armoire, pour que les branchements soient faits et rangés correctement.

**Bulletin municipal** : la relecture est terminée, il va pouvoir partir à l'édition.

**Investissements 2024** : Divers projets comme le radar pédagogique et son branchement ; une plaque vibrante (1500 à 2000 €) ; un ordinateur portable équipé d'une caméra (1000 €) ; une remorque d'occasion (1500 à 2000 €) ; les frais d'étude du projet parking ; le matériel électronique (horloge église, limiteur de son, enregistreur vidéo) pour lesquels l'assurance à rembourser la somme de 2972.33 € ; table de ping-pong en béton avec plateau peint (les matériaux uniquement)

**Cimetière** : Le Maire souhaite qu'un geste soit fait pour remercier la personne qui a travaillé sur le logiciel de gestion du cimetière.

**Commission mobilités rurales** : Mr Luc Aubin a participé à cette commission et nous informe que le déclassement de la gare de Coutances a été voté alors que sa fréquentation est en hausse. Une application est en cours de réalisation relative au covoiturage local, à destination des autostoppeurs. Les communes réfléchissent à des arrêts sécurisés qui seront matérialisés. Sur Bricqueville, les Greneries étaient envisagés mais la place semble manquée ; l'autre arrêt matérialisé est celui du Cosibus sur le parking de la mairie.

**Cosibus** : Mr Arnaud Couillard demande s'il serait envisageable d'avoir l'avis des habitants sur la mise en place du bus ; par le biais d'un questionnaire. Mr Luc Aubin réfléchi à la mise en œuvre.

**Les zones d'accélération des énergies renouvelables** : Il y a nécessité de mettre en place une consultation des habitants sur le sujet avant de délibérer et entériner les solutions retenues. Au cours du mois de mars, lors de la permanence du samedi des élus, les habitants pourront venir étudier le dossier et faire part de leurs éventuelles remarques.

**Vote du budget** : au prochain conseil. Date ci-dessous

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 4 avril 2024 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 11

La secrétaire de séance  
**Lydie MALERBA**



Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**

